



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des
Collectivités Locales et
du Cadre de Vie

Bureau du Cadre de Vie
Section Protection de la
Nature

Dossier suivi par :
Michèle BILLAULT

☎ : 04.68.51.68 70

☎ : 04.68.35 56 84

Mél : michele.billault
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

Référence :
ap composition cle.doc

Perpignan, le 5 FEV. 2009

ARRETE PREFECTORAL N° 8009036-01

portant composition de la Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Tech
Albères

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 212-3 à L. 212-11 ;

VU la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007, relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion de
l'Eau, et modifiant le code de l'Environnement ;

VU la circulaire du 21 avril 2008 relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestions des Eaux ;

VU l'arrêté préfectoral n° 4384/2007 en date du 12 décembre 2007 fixant le périmètre du SAGE
Tech Albères dont la liste est annexée au présent arrêté ;

VU la consultation des communes concernées ;

VU la délibération 2007-19 du Comité d'agrément du Bassin Rhône-Méditerranée en date du 20
septembre 2007 ;

VU les consultations relatives au projet de composition de la Commission Locale de l'Eau ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : Standard 04.68.51.66.66
D.C.L.C.V. 04.68.51.68.00

Renseignements : MINITEL 3615 AVS 66 (11,01 FF/min +06 0,15 €/min)
SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Tech-Albères est composée ainsi qu'il suit :

COLLÈGE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS :

- **Conseil régional :**

M. Damien ALARY, Vice-Président du Conseil Régional

- **Conseil général :**

M. Pierre AYLAGAS, Conseiller général du canton d'Argelès-sur-Mer

- **Commissions Locales de l'Eau et Etablissements publics de coopération intercommunale**

M. Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech

M. Michel MOLY, Président du SCOT Littoral Sud

Mme Brigitte BATLLE, Représentante du Syndicat Mixte du SCOT Plaine du Roussillon

M. Alain TORRENT, Président de la Communauté de Communes de Vallespir

M. Marcel DESCOSSEY, Représentant de la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille

M. André MARIE, Représentant de la Communauté de Communes des Aspres

M. Michel MARTIN, Président de la Communauté de Communes du secteur Illibéris

M. René ALA, Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir

M. Jean-Paul ALDUY, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Nappes Plio Quaternaires de la Plaine du Roussillon

- **Représentants les communes :**

M. Bernard REMEDI, Maire de Prats-de-Mollo-La-Preste

Mme Agnès PARAYRE, Maire de Lamanère

M. Alain FARRIOL, Maire de Reynès

M. André BORDANEIL, Maire de Maureillas-las-Illas

M. Jean AMOUROUX, Maire de Tresserre

M. Christian NIFOSI, Maire de Villelongue-dels-Monts

M. Raymond LOPEZ, Maire de Saint-Génis-des-Fontaines

M. Nicolas GARCIA, Maire d'Elne

M. Raymond PLA, Maire d'Ortaffa

M. Jean-Claude PORTELLA, Maire de Cerbère

M. Claude PICAS, Maire du Perthus

**COLLÈGE DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES
ET DES ASSOCIATIONS**

- M. le Délégué Eau-Environnement
- M. le représentant du Laboratoire ARAGO
- M. le Président de la Fédération Départementale de Pêche des Pyrénées-Orientales
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
- M. le Représentant Régional de l'UNICEM
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales
- M. le Président de la Chambre des Métiers des Pyrénées-Orientales
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Mme la Présidente de l'ASA du canal de Céret
- M. le Président du CCN-PO
- M. le Président du Pays-Pyrénées Méditerranée
- M. le Représentant de l'association de consommateur UFC Que Choisir

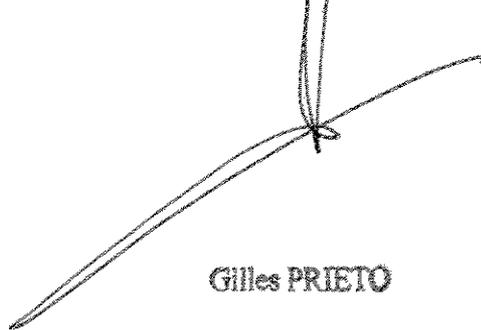
COLLÈGE DES SERVICES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES PUBLICS

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales
M. le Préfet coordonnateur de Bassin-Rhône Méditerranée
M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée
M. le Représentant de la DIREN
M. le Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture
M. le Directeur Départemental de l'Action Sanitaire et Sociale
M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports
M. le Directeur de l'Office National des Forêts des Pyrénées-Orientales
M. le Délégué interrégional de l'ONEMA
M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

ARTICLE 2 :

M. le Secrétaire Général de Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacun des membres de la commission et qui sera publié au recueil des actes administratifs, consultable sur le site internet de la Préfecture et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général



Gilles PRIETO

LISTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

L'ALBERE
AMELIE-LES-BAINS
ARGELES-SUR-MER
ARLES-SUR-TECH
BANYULS-DELS-ASPRES
BANYULS-SUR-MER
LE BOULOU
BROUILLA
CALMEILLES
CERBERE
CERET
LES CLUSES
COLLIOURE
CORSAVY
COUSTOUGES
ELNE
LAMANERE
LAROQUE-DES-ALBERES
MAUREILLAS-LAS-ILLAS
MONTBOLO
MONTESQUIEU-DES-ALBERES
MONTFERRER
ORTAFFA
PALAU-DEL-VIDRE
LE PERTHUS
PORT-VENDRES
PRATS-DEL-MOLLO-LA-PRESTE
REYNES
SAINT-ANDRE
SAINT-GENIS-DES-FONTAINES
SAINT-JEAN-LASSEILLE
SAINT-JEAN-PLA-DE-CORT
SAINT-LAURENT-DE-CERDANS
SAINT-MARSAL
SERRALONGUE
SOREDE
TAILLET
TAULIS
LE TECH
TRESSERRE
VILLELONGUE-DELS-MONTS
VIVES